

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY

AXA World Funds - ACT Factors - Climate Equity Fund

Un compartiment de AXA World Funds SICAV

Classe d'actions : AXA World Funds - ACT Factors - Climate Equity Fund G Capitalisation EUR (ISIN: LU2320549301)

Ce compartiment est géré par AXA Funds Management S.A., filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

Chercher à atteindre : 1/ une croissance à long terme supérieure à celle de l'indice MSCI World Climate Change (l'« Indice de Référence ») avec un profil de volatilité inférieur à celui de l'Indice de Référence et 2/ un objectif d'investissement durable : (i) en suivant une approche d'investissement socialement responsable qui améliore les notations ESG du portefeuille par rapport à son univers d'investissement (ii) en s'exposant aux entreprises utiles à l'atténuation du changement climatique ou à la transition énergétique en faveur de sources plus vertes et (iii) en compensant, en totalité ou en partie, les émissions qu'il génère afin de contribuer à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux à long terme de l'Accord de Paris.

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active et cherche à atteindre son objectif financier en investissant principalement dans un panier bien diversifié de titres de capital internationaux d'émetteurs faisant partie de l'Indice de référence. L'univers d'investissement du Compartiment peut s'étendre aux actions cotées dans des pays éligibles de l'Indice de référence qui ne font pas partie de l'Indice de référence. Le Gestionnaire financier peut prendre, sur la base de ses convictions d'investissement, des positions surpondérées et sous-pondérées par rapport à l'Indice de référence. Par conséquent, l'écart avec l'Indice de référence peut être important. Toutefois, dans certaines conditions de marché, la performance du Compartiment peut être proche de celle de l'Indice de référence, comme décrit plus en détail dans le prospectus.

Le Gestionnaire financier utilise des modèles quantitatifs exclusifs qui intègrent à la fois des données financières et non financières dans le cadre de la sélection de titres du Compartiment. L'approche du Gestionnaire financier en matière de construction de portefeuille est largement systématique et un dispositif d'optimisation est utilisé et conçu pour prendre en compte l'exposition factorielle de chaque titre, parallèlement à sa notation ESG et à son empreinte carbone (mesurée en tonnes de CO₂/million de dollars de chiffre d'affaires).

Le Gestionnaire financier applique une approche ESG de « rehaussement de notation », qui exige que la notation ESG du Compartiment soit supérieure à celle de l'univers d'investissement après éviction de 20 % des titres les plus mal notés. En outre, le Gestionnaire financier équilibre la décarbonation avec des placements dans l'économie bas carbone en orientant l'exposition en faveur des leaders en matière de réduction des émissions de carbone, des opportunités liées à la transition et des facilitateurs de l'économie verte pour s'assurer que le Compartiment détient des positions dans des entreprises qui contribuent à atténuer le changement climatique ou à la transition énergétique vers des sources plus écologiques. Dans le cadre du processus de sélection de titres, le Gestionnaire financier applique obligatoirement en permanence la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de standards ESG d'AXA IM, à l'exception des produits dérivés et des OPC sous-jacents éligibles, tel que décrit sur le site Internet : <https://www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines>. L'approche ESG mise en place par le Compartiment est décrite plus en détail dans le code de transparence sur <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

En outre, une stratégie de compensation des émissions de carbone est mise en œuvre par le Gestionnaire financier via le recours à un type de crédits carbone dénommé VER (Verified Emission Reduction) qui seront détenus par AXA Investment Managers GS et non par le Compartiment. Un crédit carbone est une unité correspondant à la réduction ou à l'élimination d'une tonne d'équivalent CO₂ par un projet qui a investi dans des équipements et/ou des activités qui réduisent ou éliminent les émissions de gaz à effet de serre de l'atmosphère. Le Gestionnaire financier sélectionne les projets générant les VER sous-jacents qui répondent aux normes de certification les plus élevées du marché (VCS, norme Gold en particulier), sont inscrits dans un registre indépendant reconnu (comme VERRA) et audités par un grand organisme international de normalisation. Pour réaliser sa sélection, le Gestionnaire financier tient également compte des critères suivants :

- type de projet : projets démontrant une réduction du carbone, mais aussi des avantages supplémentaires pour la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que des objectifs de développement pour la communauté locale. Pour éviter toute ambiguïté, le Gestionnaire financier se réserve le droit d'utiliser divers VER sous-jacents pour le Compartiment,
- localisation du projet : dans des pays présentant des niveaux de risque faibles et modérés,
- risque d'atteinte à la réputation associé au projet et aux détenteurs des VER du projet,

- coût du projet et volumes de VER disponibles.

Le Gestionnaire financier se réserve le droit d'utiliser d'autres projets générant des VER sous-jacents. En outre, en cas d'événements exceptionnels (guerre, problème politique, fraude, etc.) affectant les projets sous-jacents sur lesquels repose le mécanisme de compensation carbone, le Gestionnaire financier peut retirer les VER émis. La liste des projets générant des VER sous-jacents sélectionnés par le Gestionnaire financier, leur description et les informations relatives à la certification sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Le Gestionnaire financier calcule les émissions de carbone (scopes 1 et 2) par million investi en se fondant sur la composition des actifs sous-jacents du Compartiment et en utilisant une méthodologie basée sur la valeur d'entreprise afin d'établir le montant des VER nécessaires pour compenser les émissions de carbone. De temps à autre, le Gestionnaire financier affectera une partie des commissions de gestion qu'il reçoit à la compensation des émissions de carbone du Compartiment par le biais d'un intermédiaire (par exemple, Climate Seed (<https://climateseed.com>)) qui effectue la compensation auprès du registre central, lequel émet une confirmation et un certificat de compensation des émissions de carbone. La compensation des émissions de carbone du Compartiment peut être considérée comme partielle, dans la mesure où (i) le Gestionnaire financier ne prend pas en compte les émissions de Scope 3 dans le calcul des émissions de carbone, (ii) il ne compense que les émissions de carbone liées à la composition des actifs sous-jacents du Compartiment et (iii) les frais de compensation des émissions de carbone représentent au maximum 0,20 %, TVA incluse, le cas échéant, de l'actif net du Compartiment. Les actionnaires peuvent trouver de plus amples informations sur l'empreinte carbone du portefeuille du Compartiment et la compensation carbone dans le rapport mensuel du Compartiment, disponible à l'adresse <https://www.axa-im.com/fund-centre>.

Les données ESG utilisées dans le cadre du processus d'investissement reposent sur des méthodes ESG s'appuyant en partie sur des données de tiers, et qui sont dans certains cas développées en interne. Elles sont subjectives et peuvent changer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence d'harmonisation des définitions peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement employant les critères ESG et le reporting ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles qui incluent des critères de développement durable peuvent employer des données ESG qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul est susceptible d'être différente.

Le Compartiment investit dans des actions et titres assimilés d'entreprises de toutes capitalisations et investira en permanence au minimum 51 % de son actif net dans des actions.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.

Le Compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), le dividende est réinvesti.

Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est l'USD.

Horizon d'investissement

Ce Compartiment pourrait ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant cinq ans.

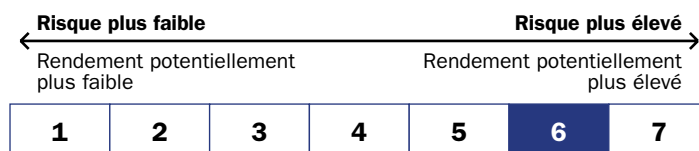
Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers financiers ou des distributeurs.

La Valeur liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement initial minimum : 1 000 000 USD ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'Actions concernée.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque est calculée sur la base de données historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque

du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui peuvent être sujets à des variations soudaines et significatives, ce qui peut engendrer d'importants gains ou pertes.

Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)

Risque lié aux méthodes et aux modèles : l'attention est attirée sur le fait que la stratégie du Fonds est basée sur l'utilisation d'un modèle propriétaire

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.38%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

de sélection de titres. L'efficacité de ce modèle n'est pas garantie et l'utilisation du modèle peut ne pas conduire à la réalisation de l'objectif d'investissement.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

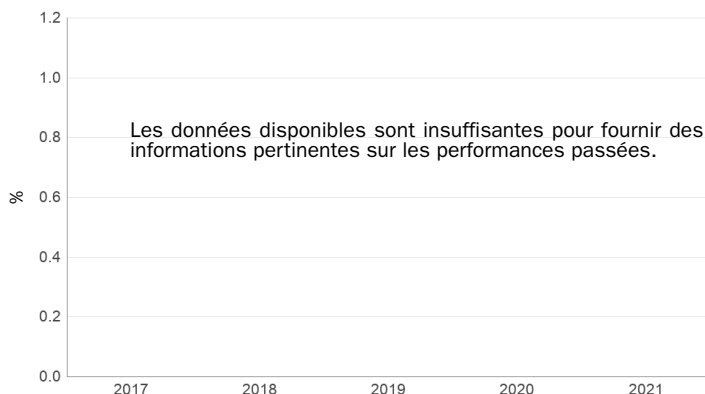
Le pourcentage des frais courants se fonde sur une estimation. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site www.axa-im.com.

Performances passées

- AXA WF ACT Factors - Climate Equity Fund G
Capitalisation EUR (ISIN : LU2320549301)
- 100% MSCI World Custom Climate CTB



Le Compartiment a été lancé le 16/08/2021.

La performance du Compartiment n'est pas alignée sur celle de l'indice de référence.

Pour les différentes classes d'actions du Compartiment, la performance de l'indice de référence est indiquée dans la section « Performances passées ». Elle est soit convertie dans la devise de la classe d'actions correspondante, soit couverte contre la devise de référence du Compartiment s'il s'agit de classes d'actions couvertes (« indice de référence couvert »). Lorsque l'indice de référence couvert n'est pas disponible, l'indice de référence est indiqué dans la devise de référence du Compartiment. La performance de l'indice de référence indiqué peut donc être différente de celle de la classe d'actions correspondante du fait que l'écart de performance inhérent à l'activité de couverture du risque de change n'est pas pris en compte dans l'indice de référence.

Informations pratiques

Dépositaire :

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch
49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Autres informations :

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur <https://funds.axa-im.com/>. D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>. Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société sont disponibles en ligne à la page www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. Sur demande, la société met une version papier à disposition gratuitement. Chaque Compartiment correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont séparés des actifs des autres Compartiments et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Compartiment et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Compartiment.

Publication de la Valeur liquidative :

La Valeur liquidative par action est disponible sur <https://funds.axa-im.com/> ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Législation fiscale :

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :

AXA Funds Management S.A. ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avèreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Transfert entre Compartiments :

Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actions de tout Compartiment à convertir en classes d'actions de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion. Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, tel qu'indiqué dans le prospectus. Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur <https://funds.axa-im.com/>.



Investment
Managers

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). AXA Funds Management S.A. est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/08/2022.